

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

Microcred SA



Société Anonyme au capital de 12 000 000 dinars divisé en 120 000 actions de valeur nominale de 100 dinars.

Siège social : 46 Rue Socrate, Zone Industrielle Kheireddine Le Kram 2015 Tunis- Tunisie

Identifiant unique : 1314598V

Tél : 71 138 300 - Fax : 71 843 600

Objet social : la réalisation de toute activité liée à la microfinance telle qu'autorisée par le décret-loi 117- 2011, ainsi que l'octroi de micro-crédit et toute activité liée au même décret-loi en plus de l'encadrement, la formation et l'accompagnement des initiatives de la clientèle tout en participant au développement de l'économie.

Emission d'un Emprunt Obligataire
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
« Microcred 2024-2 »
De 10 000 000 DT
Prix d'émission : 100 DT

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **04/06/2024** a autorisé l'émission par la société « Microcred SA » d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'une enveloppe globale de 100 millions de dinars, sans recours à l'appel public à l'épargne, en une ou plusieurs tranches, valable jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice 2025 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les modalités et les conditions de chaque émission. Une première tranche pour un montant de 20 MD a été émise et réalisée au cours du mois de juin 2024.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le 18/10/2024 a autorisé l'émission d'une deuxième tranche d'un emprunt obligataire de 10MD au titre de l'enveloppe validée en 2024.

Toutefois, prenant acte du besoin de levée de fonds imminent dans le cadre du financement du budget 2024, tel que validé par le conseil d'Administration de la société « Microcred SA » daté du 18/10/2024, la Direction Générale a décidé de fixer les modalités et les conditions d'émettre la deuxième tranche de l'emprunt obligataire pour un montant de 10 MD, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	10,80% et/ou TMM+2,60%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année

2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ **Montant :**

Le montant nominal de l'emprunt obligataire « **Microcred 2024-2** » est de **10 000 000 dinars** divisés en **100 000 obligations** de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « **Microcred 2024-2** » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **20/12/2024** auprès d'AMEN INVEST, Intermédiaire en bourse, et seront clôturées au plus tard le **27/12/2024**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (10 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit 100 000 obligations.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par AMEN INVEST à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ **But de l'émission :**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la société visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme.

3. Caractéristiques des titres émis :

✓ **Dénomination de l'Emprunt :** « Microcred 2024-2 ».

✓ **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous-titre 5 – Chapitre 3 des obligations.

✓ **Nature des Titres :** Titres de créance.

✓ **Forme des Titres :** Nominatives.

✓ **Catégorie des Titres :** Ordinaire.

✓ **Modalité et délais de délivrance des Titres :** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par AMEN INVEST, intermédiaire en bourse.

✓ **Prix de souscription, Prix d'émission et modalité de paiement :** Les obligations seront émises au pair, soit **100 dinars par obligation**, payables intégralement à la souscription.

✓ **Date de jouissance en Intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/12/2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt, soit le **27/12/2024**.

✓ **Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

✓ **Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- **Taux fixe sur 5 ans** : Taux annuel brut de 10,80% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable sur 5 ans** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,60% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 260 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de Décembre de l'année N-1 au mois de Novembre de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- ✓ **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 DT** par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/12/2029**

- ✓ **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- ✓ **Païement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27/12** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital aura lieu le **27/12/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- ✓ **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle** :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,80%** l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable)** :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de **Novembre 2024** à titre indicatif, qui est égale à **7,979%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,579%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,60%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- ✓ **Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt**

- **Durée totale** : Les obligations du présent emprunt « **Microcred 2024-2** » sont émises pour une durée de **5 ans**.
- **Durée de vie moyenne** : La durée de vie moyenne des obligations du présent emprunt « **Microcred 2024-2** » est **3 ans**.

- **Duration de l'emprunt :**

- La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = (\sum t * F_t / (1+i)^t) / \sum F_t / (1+i)^t$$

Où : T est le nombre de périodes

F_t est le flux de la période t

i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,638 années**.

✓ **Mode de placement**

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

✓ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « Microcred 2024-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

✓ **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM et à l'inverse, la souscription au taux indexés sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où les emplois sont octroyés à des taux fixes indexés sur le TMM.